
A I A B

Association Intercommunale Asse-Boiron



PREAVIS DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIAB

N° 08/2016

**L'AUTORISATION D'ENGAGER DES DEPENSES IMPREVISIBLES
ET EXCEPTIONNELLES**

Délégué responsable : M. Serge Melly, Président du Codir

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'article 11 du règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) prévoit que le Comité de Direction d'une association de communes peut être au bénéfice d'une délégation de compétence, pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, selon les modalités fixées par le Conseil intercommunal au début de la législature.

Il ne s'agit pas pour le Comité de direction de se constituer une marge de manœuvre plus large pour chacun des postes du budget, mais bien plutôt de pouvoir intervenir plus rapidement dans des cas précis et éviter d'utiliser trop souvent la voie des crédits complémentaires.

Nous citerons comme exemples, les ruptures de conduites, le remplacement de machines ou de matériel indispensables au bon fonctionnement de nos installations ainsi qu'à des frais d'entretien d'immeubles.

Le Comité de direction vous demande donc l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires dans une limite fixée à CHF 80'000. -- par poste et budget.

Compte tenu de ce qui précède nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil inter communal de l'association AIAB

- vu le préavis du Comité de direction N° 08/2016 concernant l'autorisation d'engager des dépenses supplémentaires dans une limite fixée à CHF 80'000. -- par poste et budget,
- ouï le rapport de la commission de gestion et finance,
- attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
- décide d'autoriser le Comité de direction d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles pour un montant de CHF 80'000.-- par poste et budget**

Ainsi délibéré par le comité de direction dans sa séance du 20 septembre 2016, pour être soumis au Conseil intercommunal de l'association AIAB.

Au nom du Comité de direction

Le Président :  La Secrétaire : 

Serge Melly  Marianne Bardel